



BILLETS REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION CIBC LIÉS À UN INDICE D' ACTIONS AMÉRICAINES À DIVIDENDES SÉLECTIONNÉES COUVERT EN DOLLARS CANADIENS (RA), SÉRIE 16

Billets avec capital à risque – Échéant le 9 août 2032

Daté du 28 juillet 2025

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Lié à l'indice Solactive US Dividend Equity Select Hedged to CAD AR

Clause d'appel au remboursement semestriel
(à compter de février 2026)

Protection éventuelle du capital de 25,00 %

Points saillants du placement

Monnaie

Libellés en dollars canadiens

Indice de référence

Indice Solactive US Dividend Equity Select Hedged to CAD AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive US Dividend Equity Select Index Hedged to CAD GTR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 85 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice cible suit le rendement de l'indice Solactive US Dividend Equity Select CAD GTR (l'« indice américain ») et couvre son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien sur une base mensuelle au moyen de contrats de change à terme à valeur nominale.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à 0,00 %. Si les billets sont rachetés par la CIBC à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimum majoré de 5,00 % du montant, le cas échéant, de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe.

Rendement fixe

Les « rendements fixes » sont les suivants :

Date d'évaluation	Rendement fixe
2 février 2026	3,75 %
31 juillet 2026	7,50 %
1 ^{er} février 2027	11,25 %
30 juillet 2027	15,00 %
1 ^{er} février 2028	18,75 %
31 juillet 2028	22,50 %
1 ^{er} février 2029	26,25 %
31 juillet 2029	30,00 %
1 ^{er} février 2030	33,75 %
31 juillet 2030	37,50 %
3 février 2031	41,25 %

Date d'évaluation	Rendement fixe
31 juillet 2031	45,00 %
2 février 2032	48,75 %
30 juillet 2032	52,50 %

Bonification possible

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence à l'échéance est supérieur ou égal à 0,00 %, les investisseurs recevront un rendement minimal de 52,50 % (rendement annuel composé de 6,21 %), et ils recevront également 5,00 % du montant, le cas échéant, par lequel le rendement de l'indice de référence dépasse 52,50 %.

Protection éventuelle du capital

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront un montant inférieur au capital à l'échéance, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	1 ^{er} août 2025	8 août 2025	9 août 2032	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL19546
Colombie-Britannique :	416 594-7663	Prairies :	416 594-8046	Canada Atlantique :	416 594-8099
Ontario :	416 956-6787	Québec :	514 847-6485	Service à la clientèle Fundserv :	866 474-0142

Le rendement de l'indice de référence reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté, lequel indice suit à son tour le rendement de l'indice américain et couvre son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien sur une base mensuelle au moyen de contrats de change à valeur nominale. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice américain. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice américain était de 3,73 % pour la période de 12 mois terminée le 21 juillet 2025, ce qui représenterait des dividendes totaux de 26,11 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le mode de calcul du montant à l'échéance selon six scénarios différents. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, qui reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision quant au rendement de l'indice de référence pendant la durée des billets ou quant au rendement variable qui sera établi à une date d'évaluation. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques et les écarts pourraient être considérables.

Exemple 1 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 65,00 \$ par billet (rendement annuel composé de -5,97 %) à la date de versement à l'échéance. Le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale; par conséquent, le rendement variable correspond au rendement de l'indice de référence négatif.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-14,00 %

Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
-16,00 %	-18,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-24,00 %	-26,00 %	-35,00 %

Rendement variable : -35,00 %

Montant à l'échéance : 65,00 \$

Exemple 2 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 100,00 \$ par billet (rendement annuel composé de 0,00 %) à la date de versement à l'échéance. Le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale; par conséquent, le rendement variable est égal à 0,00 %.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-14,00 %

Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
-16,00 %	-18,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-24,00 %	-26,00 %	-25,00 %

Rendement variable : 0,00 %

Montant à l'échéance : 100,00 \$

Exemple 3 – Les billets sont appelés au remboursement en août 2027 et le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 15,00 % et supérieur ou égal à 0,00 %

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 115,00 \$ par billet (rendement annuel composé de 7,24 %) à la date d'appel au remboursement d'août 2027. Puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 15,00 % et supérieur ou égal à 0,00 %, le rendement variable est égal à 15,00 %.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	12,00 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.
Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rendement variable : 15,00 %

Montant à l'échéance : 115,00 \$

Exemple 4 – Les billets sont appelés au remboursement en février 2026 et le rendement de l'indice de référence de 13,75 % est supérieur au rendement fixe de 3,75 %

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 104,25 \$ par billet (rendement annuel composé de 8,68 %) à la date d'appel au remboursement de février 2026. Puisque le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe de 3,75 %, le rendement variable est égal à i) 3,75 %, majoré de ii) 5,00 % x (13,75 % - 3,75 %), soit 4,25 %.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
13,75 % (appelés au remboursement)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rendement variable : 4,25 %

Montant à l'échéance : 104,25 \$

Exemple 5 – Les billets viennent à échéance en août 2032 et le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 52,50 % et supérieur ou égal à 0,00 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 152,50 \$ par billet (rendement annuel composé de 6,21 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 52,50 % et supérieur ou égal à 0,00 %, le rendement variable est égal à 52,50 %.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-14,00 %
Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
-16,00 %	-18,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-24,00 %	-26,00 %	6,25 %

Rendement variable : 52,50 %

Montant à l'échéance : 152,50 \$

Exemple 6 – Les billets viennent à échéance en août 2032 et le rendement de l'indice de référence de 54,50 % est supérieur au rendement fixe de 52,50 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 152,60 \$ par billet (rendement annuel composé de 6,22 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe de 52,50 %, le rendement variable est égal à i) 52,50 %, majoré de ii) $5,00 \% \times (54,50 \% - 52,50 \%)$, soit 52,60 %.

Rendement de l'indice de référence

Février 2026	Juillet 2026	Février 2027	Juillet 2027	Février 2028	Juillet 2028	Février 2029
-2,00 %	-4,00 %	-6,00 %	-8,00 %	-10,00 %	-12,00 %	-14,00 %
Juillet 2029	Février 2030	Juillet 2030	Février 2031	Juillet 2031	Février 2032	Juillet 2032
-16,00 %	-18,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-24,00 %	-26,00 %	54,50 %

Rendement variable : 52,60 %

Montant à l'échéance : 152,60 \$

Détails du placement

Émetteur

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital

100,00 \$ (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission

Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)

Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

Indice de référence

Indice Solactive US Dividend Equity Select Hedged to CAD AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive US Dividend Equity Select Index Hedged to CAD GTR, sous réserve d'une réduction de 85 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. Le 21 juillet 2025, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 1 942,96. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 4,37 % le 21 juillet 2025. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 85 points par an sera d'environ 595 points d'indice, ce qui représente 30,62 % du niveau de l'indice de référence le 21 juillet 2025.

L'indice cible suit le rendement de l'indice américain et couvre son exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien sur une base mensuelle au moyen de contrats de change à terme à valeur nominale.

L'indice américain est un indice de rendement total brut qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice américain, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui le composent sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. L'indice américain ne comporte qu'un seul titre constitutif, à savoir les parts du FNB Schwab U.S. Dividend Equity (NYSE Arca : SCHD) (le « FNB sous-jacent »). Le FNB sous-jacent cherche à reproduire le rendement de l'indice Dow Jones U.S. Dividend 100 (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est conçu pour mesurer la performance des actions à haut rendement de dividendes émises par des sociétés américaines qui ont l'habitude de verser régulièrement des dividendes, sélectionnées pour leur force fondamentale par rapport à leurs pairs, sur la base de ratios financiers. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice sous-jacent auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excèderont ces niveaux.**

Date d'émission

Le 8 août 2025

Date d'échéance et durée

Le 9 août 2032 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement

Compte tenu de la date d'émission du 8 août 2025, les dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement sont les suivantes :

Dates d'évaluation	Dates d'appel au remboursement
2 février 2026	9 février 2026
31 juillet 2026	10 août 2026
1 ^{er} février 2027	8 février 2027
30 juillet 2027	9 août 2027
1 ^{er} février 2028	8 février 2028
31 juillet 2028	8 août 2028
1 ^{er} février 2029	8 février 2029
31 juillet 2029	8 août 2029
1 ^{er} février 2030	8 février 2030
31 juillet 2030	8 août 2030
3 février 2031	10 février 2031
31 juillet 2031	8 août 2031
2 février 2032	9 février 2032
30 juillet 2032	-

Dans la mesure où : i) si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates d'appel au remboursement n'est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation précédente, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés; ii) si une de ces dates d'évaluation n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse suivant, sauf en cas de perturbation des marchés.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à 0,00 %. Si les billets sont rachetés par la CIBC à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimum majoré de 5,00 % du montant, le cas échéant, de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur ce rendement fixe.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif) calculé comme suit :

$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$

où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation applicable; et
- le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance

Les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- i) de 100,00 \$;
 - ii) par 100,00 % majoré du rendement variable;
- sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Rendement variable

Rendement variable positif

Si les billets sont rachetés par la CIBC à l'une des dates d'appel au remboursement ou si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance en 2032, le « rendement variable » sera calculé comme suit :

- a) si le rendement de l'indice de référence est inférieur ou égal au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra à ce rendement fixe; ou
- b) si le rendement de l'indice de référence est supérieur au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra au rendement fixe, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur le rendement fixe.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient normalement eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Rendement variable nul ou négatif

Si la CIBC n'appelle pas les billets au remboursement et que le rendement de l'indice de référence est inférieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance de 2032, le rendement variable à l'échéance sera calculé de la manière suivante :

- a) si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra à 0,00 %; ou
- b) si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra au rendement de l'indice de référence (qui sera négatif et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance dans ces circonstances).

Rendement variable payable

Le tableau ci-dessous montre le rendement variable payable aux investisseurs à une date d'appel au remboursement ou à la date de versement à l'échéance, selon le rendement de l'indice de référence établi à la date d'évaluation pertinente.

Date d'évaluation (2 février 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
2 février 2026	< 0,00 %	s.o.
2 février 2026	≥ 0,00 % et ≤ 3,75 %	3,75 %
2 février 2026	> 3,75 %	3,75 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 3,75 %

Date d'évaluation (31 juillet 2026)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
31 juillet 2026	< 0,00 %	s.o.
31 juillet 2026	≥ 0,00 % et ≤ 7,50 %	7,50 %
31 juillet 2026	> 7,50 %	7,50 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 7,50 %

Date d'évaluation (1^{er} février 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
1 ^{er} février 2027	< 0,00 %	s.o.
1 ^{er} février 2027	≥ 0,00 % et ≤ 11,25 %	11,25 %
1 ^{er} février 2027	> 11,25 %	11,25 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 11,25 %

Date d'évaluation (30 juillet 2027)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
30 juillet 2027	< 0,00 %	s.o.
30 juillet 2027	≥ 0,00 % et ≤ 15,00 %	15,00 %
30 juillet 2027	> 15,00 %	15,00 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 15,00 %

Date d'évaluation (1^{er} février 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
1 ^{er} février 2028	< 0,00 %	s.o.
1 ^{er} février 2028	≥ 0,00 % et ≤ 18,75 %	18,75 %
1 ^{er} février 2028	> 18,75 %	18,75 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 18,75 %

Date d'évaluation (31 juillet 2028)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
31 juillet 2028	< 0,00 %	s.o.
31 juillet 2028	≥ 0,00 % et ≤ 22,50 %	22,50 %
31 juillet 2028	> 22,50 %	22,50 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 22,50 %

Date d'évaluation (1^{er} février 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
1 ^{er} février 2029	< 0,00 %	s.o.
1 ^{er} février 2029	≥ 0,00 % et ≤ 26,25 %	26,25 %
1 ^{er} février 2029	> 26,25 %	26,25 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 26,25 %

Date d'évaluation (31 juillet 2029)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
31 juillet 2029	< 0,00 %	s.o.
31 juillet 2029	≥ 0,00 % et ≤ 30,00 %	30,00 %
31 juillet 2029	> 30,00 %	30,00 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 30,00 %

Date d'évaluation (1^{er} février 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
1 ^{er} février 2030	< 0,00 %	s.o.
1 ^{er} février 2030	≥ 0,00 % et ≤ 33,75 %	33,75 %
1 ^{er} février 2030	> 33,75 %	33,75 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 33,75 %

Date d'évaluation (31 juillet 2030)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
31 juillet 2030	< 0,00 %	s.o.
31 juillet 2030	≥ 0,00 % et ≤ 37,50 %	37,50 %
31 juillet 2030	> 37,50 %	37,50 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 37,50 %

Date d'évaluation (3 février 2031)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
3 février 2031	< 0,00 %	s.o.
3 février 2031	≥ 0,00 % et ≤ 41,25 %	41,25 %
3 février 2031	> 41,25 %	41,25 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 41,25 %

Date d'évaluation (31 juillet 2031)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
31 juillet 2031	< 0,00 %	s.o.
31 juillet 2031	≥ 0,00 % et ≤ 45,00 %	45,00 %
31 juillet 2031	> 45,00 %	45,00 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 45,00 %

Date d'évaluation (2 février 2032)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
2 février 2032	< 0,00 %	s.o.
2 février 2032	≥ 0,00 % et ≤ 48,75 %	48,75 %
2 février 2032	> 48,75 %	48,75 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 48,75 %

Date d'évaluation (30 juillet 2032)

Date d'évaluation	Rendement de l'indice de référence	Rendement variable
30 juillet 2032	< -25,00 %	le rendement de l'indice de référence
30 juillet 2032	≥ -25,00 % et < 0,00 %	0,00 %
30 juillet 2032	≥ 0,00 % et ≤ 52,50 %	52,50 %
30 juillet 2032	> 52,50 %	52,50 %, majoré de 5,00 % de l'excédent du rendement de l'indice de référence sur 52,50 %

Marché secondaire et montant de négociation anticipée

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,69 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,041 % pour atteindre 0,00 % après 90 jours. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêts l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB, les CELI et les CELIAPP

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 19 septembre 2024 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 2 506 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 28 juillet 2025 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets, et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.